



Direction régionale
des affaires culturelles
Ile-de-France

Le directeur régional

Affaire suivie par
Nathalie Gillès de Pélichy :

Service
Conservation régionale des
Monuments Historiques :

Poste
01 56 06 50 41:

Courriel
nathalie.de-
pelichy@culture.gouv.fr:

98 rue de Charonne
75011 Paris

Paris, le 10 mars 2010

Comité de Pilotage

Avenue du Château à Meudon

Séance du 5 février 2010

Relevé de décision

Participants :

M. Didier Montchamp, Secrétaire général

M. Etienne Destouches, Chargé de mission interministérielle
(etienne.destouches@hauts-de-seine.pref.gouv.fr)

Mme Clarisse Mazoyer Directrice régionale adjointe des affaires culturelles
(clarisse.mazoyer@culture.gouv.fr)

M. Dominique Cerclet, Conservateur régional des monuments historiques
(dominique.cerclet@culture.gouv.fr)

Mme Nathalie de Pélichy, chef du bureau des affaires générales (CRMH)
(nathalie.de-pelichy@culture.gouv.fr)

Mme Corinne Mansuy-Minvielle, chef du bureau de la conduite
d'opérations (CRMH)

(corinne.mansuy-minvielle@culture.gouv.fr)

Mme Edheline Bourguemestre, ingénieur
(Edheline.Bourguemestre@developpement-durable.gouv.fr)

M. Jean-Michel Sainsard, expert jardinier, bureau de la conservation du
patrimoine immobilier et des jardins, à la Sous-Direction des Monuments
Historiques et des Espaces Protégés
(jean-michel.sainsard@culture.gouv.fr)

M. Etienne de Grandcourt, expert forestier
(e.degrandcourt@free.fr)

M. Hervé Marseille, maire de Meudon
(herve.marseille@mairie-meudon.fr)

M. Francis Villadier, conservateur du patrimoine, Directeur du musée d'art
et d'histoire
(francis.villadier@mairie-meudon.fr)

Mme Lennon, architecte du patrimoine, collaboratrice de Daniël Lefevre
(lefevre-architectes@wanadoo.fr)

M. Christian Bénilan, chef du SDAP 92
(christian.benilan@culture.gouv.fr)

M. Jean-Louis Bitouzet, président de l'AAAC
(jean-louis.bitouzet@orange.fr)

M. Daniel Thouvenin, M. Fessou, AAAC
(thouvenindaniel@orange.fr)

M. Michel Colchen, Président du comité de sauvegarde des sites
(michel.colchen@wanadoo.fr)

M. Chemin, M. Terrien, CSS

1. Etude phytosanitaire d'Etienne de Grandcourt .

Cette étude, réalisée entre octobre et décembre 2009, a été conduite selon les mêmes principes que les expertises précédentes réalisées en 2001, 2004 et 2007 en englobant les arbres plantés à l'automne 2003, ce qui porte à 370 le nombre de sujets étudiés.

L'étude phytosanitaire révèle d'importantes nécroses sur les arbres étêtés en 1949. Par rapport à l'étude réalisée en 2001, la dégradation concerne essentiellement le bas de l'Avenue du Château où une quinzaine d'arbres apparaissent particulièrement dangereux, tandis que le haut, côté impair, ne fait apparaître qu'une légère augmentation des nécroses.

L'étude préconise quatre niveaux d'interventions :

- un abattage de sécurité pour les arbres présentant un risque majeur (25 arbres) ;
- un rabattage, technique consistant à couper l'axe principal du tronc en-dessous du niveau des cavités, ce qui diminue la hauteur de 2 à 3 mètres en laissant un tronc d'arbre unique (70 arbres) ;
- l'élagage pour les arbres présentant des gouttières moins graves (56) ;
- enfin, une taille consistant à couper les têtes de chat creuses en amont.

Au total, cette étude aboutit à un constat cohérent avec celui effectué par l'ONF dans l'étude qui lui a été commandée par l'Association des Amis de l'Avenue du Château (AAAC), et qui a porté sur les 116 arbres considérés en 2004 par M. de Grandcourt comme les plus critiques

Le problème apparaît donc réel pour 95 arbres au moins qui nécessitent une intervention rapide, abattage ou rabattage. S'agissant de cette dernière technique, il est indiqué qu'il s'agit là d'une mesure purement conservatoire et qui présente l'inconvénient majeur de faire obstacle à toute reconstitution d'un alignement homogène.

2. Projet Architectural et Technique de l'Architecte en chef des Monuments historiques :

Il est brièvement rappelé les conclusions de l'étude préalable, effectuée d'abord par Pierre- Antoine Gatier, puis complétée par Daniel Lefèvre sur la base de laquelle a été établi le PAT.

Cette étude préconise la restauration de l'Avenue dans son état XIXe et un alignement homogène.

Le PAT prévoit dans son option de base, préconisée par les services de l'Etat, outre l'abattage et la replantation de l'ensemble des arbres des alignements extérieurs (107 abattus et 210 replantés), une réfection des deux contre-allées et l'aménagement de places de parking sous ces alignements. La replantation des arbres des alignements extérieurs permettra ainsi de combler les espaces laissés vides actuellement.

L'option proposée par les associations de riverains, consistant à abattre moins d'arbres, conduit à la replantation d'un nombre également moins important de sujets et, en conséquence, la persistance de certains espaces vides, comme il peut exister actuellement.

La DRAC rappelle, qu'au-delà des discussions, essentielles, sur l'état phytosanitaire des arbres, le projet de l'architecte en chef a tenté de concilier 3 objectifs distincts :

- une dimension de sécurité pour les biens et les personnes, liée à la santé des arbres ;
- un volet patrimonial et paysager, de manière à rendre la majesté de l'avenue à laquelle chacun est attaché ;
- enfin un volet de faisabilité technique et financier. L'option de base est en effet plus aisément réalisable techniquement, donc moins coûteuse.

A cet égard, il est indiqué que l'Etat/DRAC a prévu les crédits, tels que prévu lors de l'arbitrage de la préfecture de janvier 2009, dès 2010. Pour autant que le

comité de pilotage se mette d'accord sur une option, les marchés de la 1^{ère} tranche du projet tel que décrit dans le PAT, à savoir l'abattage et la replantation des arbres de l'alignement extérieur de la contre-allée Est défini dans l'option de base, sont prêts à être passés dès le 1^{er} semestre 2010, pour débiter les travaux au début de l'automne.

Selon ces indications, et avec l'engagement de l'Etat maître d'ouvrage que chaque phase de travaux « arrachage-replantation » puisse être achevée en février/mars, de manière à ne pas laisser passer une année sans arbres replantés, le comité de pilotage retient, sous réserve des positions des AG des différentes associations, la solution de base du PAT présentée par l'ACMH Lefèvre.

3. Calendrier de l'opération prévue :

Afin de ne pas retarder l'application du protocole d'accord signé le 31 juillet 2003, qui fixait l'année 2013 comme date d'échéance des travaux sur l'Avenue du Château, et afin de permettre la reconstitution homogène de l'Avenue, il est convenu le calendrier suivant que l'Etat/DRAC Ile de France, maître d'ouvrage de l'opération, s'engage à respecter :

- **1^{er} semestre 2010** : établissement des autorisations de travaux et consultation des entreprises . En fonction des compléments d'information de M de Grandcourt les 25 arbres les plus dangereux seront abattus durant le 1^{er} semestre (voir infra) ;
- **Eté 2010** : travaux d'assainissement effectués par la ville sur la contre-allée Ouest ;
- **Automne 2010** (tranche ferme défini au PAT) : travaux de réfection de la contre-allée Est et aménagement des places de parking ; abattage des 39 arbres de l'alignement extérieur (alignement D selon la dénomination retenue par M. de Grandcourt) ;
- **Hiver 2010 /2011** : replantation des arbres de l'alignement extérieur de la contre-allée Est ;
- **Automne 2011** (tranche conditionnelle défini au PAT) : abattage des 71 arbres de l'alignement extérieur de la contre-allée Ouest (alignement A) ; Réfection de la contre-allée Ouest.
- **Hiver 2011/2012** : replantation des arbres de l'alignement extérieur (A) de la contre-allée Ouest .

Afin de respecter au mieux l'homogénéité des alignements internes B et C par rapport à la première campagne de plantations de l'automne 2003, qui avait consisté dans la replantation de 82 tilleuls sur ces deux alignements, l'achèvement de l'opération complète « Restauration de l'Avenue du Château » devra intervenir au plus tard en **2014/2015**.

Par ailleurs, **il est demandé un complément d'information à M. de Grandcourt**. Celle-ci doit notamment porter sur :

- la partie Sud-Est (de la rue Obeuf à la place Janssen – arbres C et D de 87 à 137), où 9 arbres, selon l'étude actuelle, doivent être abattus pour des raisons de sécurité. Il est convenu que les interventions seront limitées à la stricte sécurité en favorisant tant que possible les élagages afin de ne pas déparer cette zone réservée à la promenade. Ces opérations pourraient se passer dès le 1^{er} semestre 2010.

- pour valider en abattage et en replantation, le nombre exact d'arbres dangereux situés dans les parties non touchées par les 2 phases d'opération de l'hiver 2010 et de l'hiver 2011 (partie haute de l'Avenue et alignements intérieurs).

Suite à la réception de ce complément (début mars), les 26 arbres repérés comme étant les plus dangereux seront abattus au 1^{er} semestre 2010 (cf plans joints).

Postérieurement à la réunion, une réunion technique entre la DRAC, la ville et la communauté d'agglomération Arc-de-Seine s'est tenue pour phaser les différents chantiers.

S'agissant des travaux portant sur le bassin d'orage et les réseaux en partie basse de la contre-allée Ouest, ceux-ci, pris en charge par la ville et la Communauté d'agglomération GPSO, interviendraient dès l'été 2010. La ville prévoit également de prendre en charge avec la Communauté d'Agglomération le renouvellement dans son intégralité du câblage électrique (courrier du maire en date du 20 août 2009).

Un nouveau comité de pilotage, sur la base de ces informations, pourra être convoqué, si nécessaire, par le préfet au printemps 2010.

P.J : plans des abattages de sécurité (26 arbres)